

REPONSE DU SECTEUR DE L'EDUCATION AU COVID-19

MALI

POUR

LE FINANCEMENT ACCELERE DE LA RIPOSTE A LA COVID-19 DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EDUCATION

CONTEXTE	
Pays :	Mali
Agent (s) partenaire(s) :	Banque mondiale
Agence(s) de coordination :	UNICEF
Intitulé du programme :	Projet d'amélioration de la qualité et des résultats de l'éducation pour tous au Mali (MIQRA)
Montant total du financement accéléré COVID-19 :	7 millions USD
Durée de mise en œuvre	18 mois
Nature du financement	Financement accéléré de la riposte au COVID-19
Brève description	Le projet proposé d'un montant de 7 millions de dollars USD du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) est en cours de préparation pour soutenir le plan de réponse de l'éducation à la COVID-19. La subvention proposée est traitée selon des procédures d'urgence et sera mise en œuvre sur une période de 18 mois.
Type de procédure appliquée au sein de la Banque mondiale	Le financement sera fourni sous forme de financement supplémentaire (FA) au Projet d'amélioration de la qualité et des résultats de l'éducation pour tous au Mali (MIQRA). D'un coût total de 125.7 millions de dollar US, le MIQRA est financé par l'IDA pour un montant de 80 millions et par une subvention du Partenariat Mondial pour l'Education de 45.7 millions. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du GPE le 5 mars 2020 pour la partie subvention. L'approbation par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale est prévue en juillet 2020. Le démarrage du projet est prévu pour le 03 novembre 2020. L'objectif de développement du projet est d'améliorer les résultats des apprentissages scolaires des deux premières années de l'enseignement fondamental dans des zones ciblées, de promouvoir l'accès des filles au second cycle de l'enseignement fondamental/collège et au lycée dans les zones mal desservies et d'améliorer la gouvernance du système éducatif.
Commissions de l'agent partenaire (en supplément du montant total du financement accéléré COVID-19 demandé) ¹ :	225000 USD

¹ Commissions de l'agent partenaire : Les commissions générales de l'agent partenaire s'ajoutent à l'AMP et sont déterminées selon les règles internes de l'agent partenaire. Régées au siège de l'agent partenaire, elles correspondent à des frais généraux

Commissions de l'agent partenaire en % du montant total du financement accéléré demandé :	3,21%
Date de soumission de la requête pour un financement accéléré COVID-19 :	5/13/2020
Date estimée de démarrage du financement accéléré COVID-19 :	8/10/2020
Date estimée de clôture du financement accéléré COVID-19 (doit correspondre au dernier jour du mois, par exemple : le 30 juin 2021) :	12/31/2021
Date prévue pour la remise du rapport de fin d'exécution (au maximum 6 mois après la date de clôture du programme) :	6/30/2022

Modalités du financement - (mettre un 'X')	<input type="checkbox"/>	Fonds commun sectoriel
	<input checked="" type="checkbox"/>	Fonds commun de projet / Cofinancement
	<input type="checkbox"/>	Projet autonome

et contribuent généralement au défraiement des frais administratifs et autres charges encourues au titre de la gestion et de l'administration des fonds transférés. Ces commissions sont prédéterminées dans l'accord sur les procédures financières conclu entre l'agent partenaire et l'administrateur fiduciaire du PME.

I. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte du pays

1. **Le Mali est classé comme pays de priorité 3 (sur une échelle de 3) en termes de risque d'importation de cas de COVID- 19, selon une évaluation des pays membres de la Région Afrique de l'OMS².** Des facteurs socio-économiques tels que la mobilité de la population et les interconnexions entre Bamako et les autres régions pourraient contribuer à la propagation rapide du virus dans le pays et générer de graves impacts sur le système de santé public malien.

2. **Jusqu'au 25 mars 2020, le Mali figurait parmi les rares pays d'Afrique à ne pas avoir officiellement déclaré de cas de coronavirus, contrairement à ses sept voisins.** Mais, à la date du 18 mars 2020, le gouvernement du Mali a adopté une série de mesures avec effet immédiat visant à prévenir la pandémie du Coronavirus, notamment : la suspension jusqu'à nouvel ordre des vols commerciaux en provenance des pays touchés, à l'exception des vols cargos ; la fermeture des écoles publiques, privées et confessionnelles (maternelles, primaires, secondaires et supérieures), y compris les medersas, pendant trois (3) semaines ; la suspension jusqu'à nouvel ordre de tous les regroupements publics, y compris les ateliers, colloques, séminaires et réunions populaires ; l'interdiction, jusqu'à nouvel ordre, des regroupements sociaux, sportifs, culturels et politiques de plus de 50 personnes, sous réserve du respect des gestes-barrières ; la fermeture, jusqu'à nouvel ordre, des boîtes de nuit et des bars dancing. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé que toutes les écoles resteront fermées du 9 avril au 9 mai 2020³, en raison de l'évolution de la propagation du COVID-19. Cette fermeture a été prolongée jusqu'au 2 juin 2020. Pour les rassemblements à caractère religieux, le gouvernement s'est engagé à mener des consultations avec les responsables du Haut Conseil Islamique, de la Ligue des Imams, des Eglises Catholiques et Protestantes ainsi qu'avec d'autres autorités religieuses et culturelles du Mali.

3. **Malgré ces mesures sociales, le Gouvernement fait face à des mouvements de contestation dans plusieurs localités du pays réclamant, entre autres, l'arrêt du couvre-feu et la réouverture des écoles.** Le Gouvernement du Mali a répondu favorablement à ces demandes sociales en décidant de la levée du couvre-feu à compter du 09 mai 2020, de l'ouverture des écoles (exclusivement les classes d'examen du fondamental et du secondaire) à compter du 02 juin 2020 et de l'obligation du port des masques dans les lieux publics.

4. **Le Gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire, après que les trois premiers cas importés de COVID-19 Mali ont été officiellement signalés, le 25 mars 2020 et a décrété un couvre-feu de 21h à 5h, entré en vigueur le 26 mars 2020.** L'Etat s'est engagé à investir 10 millions de dollars (6,3 milliards de FCFA) pour faire face aux besoins prioritaires. Également, le Gouvernement a fixé de nouveaux horaires d'ouverture et de fermeture des marchés et commerces pour la période allant du 7 avril au 30 juin 2020. Les marchés de détail, de légumes et de bétail seront ouverts du lundi au dimanche entre 6h et 16h. Les alimentations et supermarchés ouvriront du lundi au samedi entre 8h et 19h. Enfin, les boutiques de proximité de quartier doivent être ouverts du lundi au samedi entre 8h et 19 heures. De plus, l'administration assure une prestation de service minimale à travers l'aménagement des horaires de travail. Un mois et demi après le début de l'état d'urgence sanitaire, le nombre de cas confirmés a dépassé les 700.

²https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/oms_covid-19-dakar_2020-02-27.pdf

³<https://www.maliweb.net/education/mali-les-classes-dexamen-reprendront-le-cours-le-02-juin-prochain-selon-le-ministre-de-leducation-nationale-le-pr-mahamadou-famanta-2873171.html>

5. **Le gouvernement a imposé des restrictions dans le domaine des transports publics.** Il s'agit de la réduction du nombre de passagers dans les véhicules afin de respecter la distance d'au moins un mètre entre les passagers dans les bus, minibus et autocars ; la limitation à la moitié du nombre de places prévues sur la carte grise du véhicule ; la limitation du nombre de passagers à trois au lieu de cinq, y compris le conducteur, pour les taxis et les véhicules particuliers. Face au défi de rentabilité, au caractère informel de ce secteur, et faute d'accompagnement financier de l'Etat, ces mesures peinent à s'imposer. Malgré ces difficultés, elles ont été renforcées à travers l'interdiction par la Direction générale des douanes, à compter du 17 avril 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre, de l'exportation et la réexportation des produits alimentaires (riz, mil, sucre, lait, pâtes alimentaires, huile), des masques, des gels hydroalcooliques, du gaz butane et de l'aliment-bétail.

6. **Le Gouvernement a publié le 06 avril 2020 une note portant sur les impacts du COVID-19 sur les perspectives macroéconomiques en 2020.** Il y ressort que les conséquences économiques et financières du COVID-19 devraient se traduire par un manque à gagner au niveau des ressources budgétaires et de trésorerie. Au terme du premier semestre 2020, un déficit de 309,7 millions de dollars (182,2 milliards de FCFA) est attendu par rapport aux prévisions initiales, en liaison essentiellement avec la révision à la baisse des recouvrements d'impôts et des taxes intérieures et sur les importations. Le manque à gagner au niveau des aides budgétaires (dons programmes et dons projets) se situerait autour de 67,8 millions de dollars (39,9 milliards de FCFA) selon la même note. Ainsi, le Gouvernement a créé un Fonds Spécial dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. Ce Fonds est logé à la Banque Malienne de Solidarité (BMS. S.A) sous le numéro ML102 01001 057590803001-39 et est ouvert à l'intention de toutes les bonnes volontés qui souhaitent soutenir la lutte⁴.

7. **Le Président de la République dans son discours adressé à la nation a annoncé la mobilisation d'environ 500 milliards de FCFA pour faire face à l'épidémie du Coronavirus au Mali, à travers notamment :** la mise en place d'un fonds spécial de 100 milliards de FCFA pour les « *familles les plus vulnérables* » ; la prise en charge des factures d'électricité et d'eau « *des personnes les plus démunies* » pour les mois d'avril et de mai 2020 ; la distribution gratuite de cinquante-six mille tonnes de céréales et de seize mille tonnes d'aliment bétail aux « *populations vulnérables* » touchées par le COVID-19 ; enfin la production de plusieurs millions de masques dans le pays pour fournir à chaque malien un masque.

8. **Le conseil d'administration du FMI a approuvé en faveur du Mali un décaissement de 200 millions de dollars pour aider le pays à faire face à la pandémie de COVID-19.** Ce décaissement, approuvé en faveur du Mali au titre de la facilité de crédit rapide afin de l'aider à satisfaire les besoins urgents de financement du budget et de la balance des paiements qui résultent de la *pandémie* de COVID-19, permettra de soutenir les dépenses urgentes de santé et d'aider les entreprises et les ménages affectés, tout en préservant l'enveloppe globale des dépenses sociales.

9. **Le Gouvernement a élaboré, dans le domaine sanitaire, le Plan d'action pour la prévention et la réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19)⁵.** Le plan sert de cadre d'orientation pour mobiliser les ressources et assurer une coordination efficace des actions visant à endiguer la pandémie. Ce document est *destiné* à l'usage de tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que des agences internationales impliquées dans les efforts de lutte contre la COVID-19 au Mali. Une cellule de coordination centrale et des comités de crise multisectoriels ont été mis en place. En outre, les comités de gestion des

⁴Au 30 avril, le Fonds Spécial créé par le Gouvernement, logé à la Banque Malienne de Solidarité (BMS. S.A) sous le numéro ML102 01001 057590803001-39, était crédité de 3 461 938 258 FCFA (5,8 millions de dollars).

⁵⁵ <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/mali/food-security/documents?page=1>

catastrophes qui constituent le principal cadre de coordination de la prévention et de la réponse contre le COVID-19 au niveau des régions ont été activés. Ces structures, généralement mises en place et présidées par les gouverneurs, connaissent aussi la participation des partenaires humanitaires.

B. Contexte de l'éducation

Réponse du Secteur de l'éducation au COVID-19

10. **Plus de 3,9 millions d'élèves/Étudiants et plus de 134 mille enseignants sont concernés.** On estime que 142 523 au préscolaire, 3 297 418 au fondamental, 391 410 du secondaire et plus de 84.000 étudiants des établissements *d'enseignement* supérieur ont été touchés par les fermetures d'écoles⁶. Au niveau des enseignants, 134.408 enseignants et professeurs ont été touchés. Les centres d'apprentissage communautaires, les espaces d'apprentissage temporaires sont également fermés, ce qui affecte directement les enfants vivant dans les zones touchées par la crise sécuritaire (564 300 IDPS, rapatriés et enfants d'accueil dans le besoin)⁷. Par ailleurs, la fermeture des écoles implique également la suspension des programmes d'alimentation scolaire, qui, dans un contexte de fragilité comme dans le cadre de la crise COVID et de la crise sécuritaire, constitue des filets sociaux importants pour les familles les plus vulnérables. L'impact à long terme des mois de scolarité et de nutrition perdus sera particulièrement grave pour les enfants des familles pauvres. Après de telles perturbations, les enfants vulnérables et marginalisés, y compris les filles, sont également plus susceptibles de quitter définitivement le système scolaire.

11. **Pour assurer la continuité de l'apprentissage, malgré la fermeture des écoles du fait de la COVID-19,** le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MENESRS), sur instruction du Gouvernement, a élaboré une stratégie de lutte contre la *pandémie* de la COVID-19 en milieu scolaire visant à : (1) limiter les risques de déperdition scolaire à travers la routine éducative et la fourniture d'informations clés de protection ; (2) consolider les apprentissages acquis avant la fermeture des écoles et faciliter ainsi la reprise des cours dans un environnement protecteur ; et (3) poursuivre les apprentissages dans un environnement protecteur. La stratégie de riposte du Gouvernement en matière d'éducation a été élaborée et, par anticipation, les contenus éducatifs sont déjà diffusés par les stations de radio et de télévision (ORTM et Radio nationale) pour les élèves du fondamental et du secondaire, parallèlement à la sensibilisation du public sur la crise et les mesures préventives. Cette stratégie a été partagée avec les membres du GLPE et du Cluster Education ainsi qu'à la Primature.

12. **Le MENESRS a fait preuve d'un engagement fort pour la première phase de la stratégie (assurer la continuité de l'enseignement) en constituant une équipe spéciale chargée de piloter la riposte du MENESRS à la pandémie COVID-19.** Les activités comprennent l'élaboration et la diffusion de contenus d'apprentissage par la radio et la télévision. Pour ce faire, l'infrastructure technologique existante est mise à profit pour en faire des plateformes de diffusion alternatives. La diffusion de contenus d'apprentissage par la radio et la télévision se poursuivra après le 02/06 pour les classes autres que les classes d'examen et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire ou leur ré ouverture. Toutefois, il est préoccupant de constater que les ménages du quintile le plus pauvre risquent d'être exclus en raison des contraintes financières liées à l'accès au contenu diffusé à la radio et à la télévision. Pour atteindre le maximum d'enfants, la stratégie prévoit de passer des contrats avec les radios communautaires et de distribuer des radios solaires aux ménages les plus vulnérables. La

⁶Annuaire statistique de l'Éducation 2017-2018

⁷HNO/HRP 2020

dernière partie du plan de continuité éducative consiste à appuyer le développement, l'adaptation et la diffusion de contenus d'apprentissage pour les petites classes et à apporter un appui aux enseignants. Ceci est particulièrement important pour les enfants vulnérables, notamment les très jeunes élèves dont les parents ne peuvent pas soutenir l'apprentissage à domicile. Toutes ces activités seront également accompagnées par la production et la diffusion de supports / matériels pédagogiques adaptés à l'éducation à distance. Par ailleurs, des messages sensibles aux genres de protection (générale et COVID) et d'appui psychosocial seront intégrés dans les différents contenus pédagogiques diffusés.

13. Dans le cadre de la deuxième phase (préparation de la réouverture des écoles), le MENESRS a cerné trois axes prioritaires, dont beaucoup correspondent aux objectifs déjà définis dans le Plan sectoriel de l'éducation (PSE) et s'appuient sur les programmes actuellement financés. Cette phase comprend des tâches telles que le renforcement des conditions sanitaires et hygiéniques dans les écoles à travers l'élaboration et la validation d'un protocole⁸ COVID-19, qui inclut aussi la formation des personnels éducatifs, une réflexion sur la modification du calendrier scolaire et des évaluations nationales, et le développement de cours de remédiation. Enfin, le MENESRS cherche également à tirer les enseignements de cette expérience et se propose d'entreprendre des études sur l'efficacité des nouvelles approches éducatives en tirant des enseignements de la pandémie et de l'impact de la crise sur l'éducation des enfants.

14. Le Gouvernement doit à présent préparer la réouverture des écoles : en tenant compte, au plan pédagogique, de la spécificité des ordres et types d'enseignement (préscolaire, fondamental 1 et 2, secondaire général, technique et professionnel, supérieur, non formel, etc.) et du séquençage entre classes d'examen et autres classes du statut des écoles (publiques, communautaires, confessionnelles et privées), de l'impact cumulé des crises sécuritaires et sociales. La pandémie s'est installée dans un contexte marqué par la fermeture des écoles dans les localités affectées par l'insécurité, le déplacement des familles vers les zones moins affectées et la longue grève observée par les enseignants du fondamental et du secondaire.

15. Au plan sanitaire, des kits d'hygiène seront distribués et les écoles seront désinfectées par le Gouvernement avec l'appui des partenaires. Pour les écoles ne disposant pas de point d'eau, une mobilisation communautaire sera faite autour de cette problématique en vue d'y apporter les réponses avec l'implication de la communauté éducative.

16. La phase finale de la stratégie consiste à renforcer la résilience du système éducatif face à d'éventuelles pandémies. Les activités de cette phase peuvent être regroupées en deux grandes sections : 1) amélioration de la préparation et de l'application de l'enseignement à distance, notamment par le développement d'une plateforme d'apprentissage numérique, de fiches pédagogiques d'enseignement à distance et de programmes radiophoniques éducatifs interactifs ; et 2) formation des enseignants, comprenant une formation sur l'utilisation de techniques d'apprentissage alternatives et des conseils sur la gestion de l'apprentissage en temps de crise et dans le domaine de la résilience notamment la préparation à la prévention, à la réduction des risques de conflits et de catastrophes et à la mise en place de plan de réponse au niveau de l'école impliquant les communautés.

17. La répartition inégale de l'accès aux technologies de l'information et de la communication nécessite une approche à plusieurs volets pour assurer la continuité. Avec 78,7%⁹ de la population vivant en milieu rural dont seulement 17% disposant de

⁸Le protocole COVID est un document qui inclut les conditions sanitaires, en termes de matériel mais aussi de formation des personnels éducatifs, les affiches et autres moyens de communication, etc pour garantir une ouverture des classes dans les meilleures conditions.

⁹Page 5 du rapport MICS 2015 (rapport disponible en ligne <http://www.instat-mali.org/>)

l'électricité, 87% accédant à la radio, 39,5% possédant une télévision¹⁰, une combinaison de l'ensemble des technologies (radio, télévision) permettra d'atténuer les effets négatifs sur les couches défavorisées. Le support radio est donc privilégié et aussi largement que possible. La stratégie actuelle pour les programmes radio et télé permet de diffuser et de rediffuser rapidement les contenus éducatifs et intègre des directives pédagogiques ainsi que des messages pour guider les parents afin de faciliter l'apprentissage à domicile.

18. Seulement 11 pour cent des familles ont accès à l'internet en milieu rural, contre 34 pour cent en milieu urbain¹¹. L'accès à l'Internet est également inégal entre les régions, avec des disparités importantes. Le support numérique est disponible pour les élèves et les parents vivant dans les zones couvertes par Internet et pour les abonnés disposant d'un terminal d'accès. Plusieurs ressources existent et sont organisées, en particulier pour le fondamental, le secondaire et le supérieur (tels que la bibliothèque numérique au supérieur). Ces ressources¹², qui s'articulent autour des programmes scolaires, sont disponibles en version électronique et seront mises en ligne sur les plateformes du MENESRS.

19. La fermeture d'écoles peut entraîner une augmentation de la charge de tâches liées aux soins qui incombent de manière disproportionnée aux filles dans de nombreux contextes¹³. A long terme, cela affectera leur capacité à rester dans le système éducatif. Au Mali, le risque d'être hors du système scolaire ne varie pas beaucoup entre filles et garçons mais il est plus marqué en fonction du milieu de résidence, par région et en fonction de niveau de pauvreté. Parmi les garçons, près de 40 pour cent sont hors de l'école en 2015-2016, contre près de 42 pour cent parmi les filles. De plus, parmi les enfants hors de l'école, les garçons sont plus nombreux (52 pour cent de garçons contre 48 pour cent de filles) (RESEN, 2017). En effet, malgré les chances similaires d'accès de l'ordre de 70% à l'entrée du fondamental, ces chances se réduisent à 25% chez les filles à la fin du fondamental, contre 41% chez les garçons. En conséquence, les filles sont en proportion plus faible à se retrouver dans le secondaire, dans l'enseignement technique et professionnel et dans le supérieur. Le projet de riposte au COVID-19 dans le domaine de l'éducation soutient des mesures d'atténuation pour lutter contre la vulnérabilité des filles, les VBG, notamment les violences sexuelle et domestique, et le risque accru de mariages et de grossesses précoces.

20. Financement accéléré pour la riposte au COVID-19. Le Mali est admissible au volet de Financement accéléré COVID-19 du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) pour un montant de 7 millions de dollars. La Banque mondiale a été désignée comme Agent partenaire pour ces fonds d'urgence du PME. Sur la base de la Stratégie de riposte de l'éducation au COVID-19, les fonds du PME soutiendront principalement : la continuité de l'apprentissage et l'adaptation des programmes pendant la fermeture des écoles, la réouverture des écoles en toute sécurité et le retour des élèves, l'organisation de cours de remédiation ; la mise en place de dispositifs de santé et de sécurité des enfants lors de leur retour à l'école ; la protection des groupes d'élèves vulnérables (filles et enfants de ménages à faible revenu) et des enseignants communautaires contre les effets négatifs potentiels de la crise ; l'évaluation des effets du COVID-19 et de l'efficacité des mesures de riposte pour renforcer la résilience du système éducatif afin de pouvoir gérer une future pandémie et soutenir l'enseignement à domicile et à distance.

¹⁰Page 20 du rapport annuel d'activités 2016 de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications et des Postes (dernier rapport disponible en ligne www.amrtp.ml).

¹¹Page 20 du rapport annuel d'activités 2016 de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications et des Postes (dernier rapport disponible en ligne www.amrtp.ml).

¹² <http://www.mesrs-foad.ml:8080/?redirect=0>

¹³Banque mondiale. (2020). Inégalités liées au genre résultant du COVID-19. Mémo

C. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques

21. **Ce financement d'urgence soutiendra le plan de riposte au COVID-19 au Mali (Plan d'action pour la prévention et la réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19) pour le secteur de l'éducation**, ainsi que d'autres efforts en cours menés par les partenaires pour appuyer l'apprentissage à distance, l'utilisation des médias de diffusion de masse pour la continuité de l'éducation et l'amélioration de l'hygiène et du bien-être des élèves à leur retour à l'école. De plus, des fonds seront utilisés pour des mesures post-pandémie liées à la réouverture des écoles et à la réussite des examens nationaux obligatoires.

22. **L'opération proposée s'inscrit dans le cadre du partenariat pays avec la République du Mali pour les années fiscales pour la période 2016-2020.** Le cadre vise entre autres le renforcement du développement humain des enfants parmi ces premiers objectifs.

23. **Le projet de financement additionnel proposé s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan sectoriel de l'éducation (PSE) pour 2019-2028 et son Plan d'Actions Pluriannuel Budgétisé (PAPB) 2019-2022**, un plan visant l'amélioration de la qualité et la pertinence des apprentissages, de l'accès, de la question enseignante (formation et gestion), de la gouvernance du système éducatif malien et la résilience du SE. Le PSE définit une série de priorités stratégiques, notamment la promotion d'une éducation universelle de qualité, l'amélioration des supports pédagogiques et la formation accrue des enseignants. Grâce à l'utilisation de la radio, de la télévision et d'une plateforme numérique, la proposition actuelle soutient l'intégration des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage et permet d'élargir les possibilités d'éducation de base aux enfants de toutes les régions, pendant la fermeture des écoles, et au-delà aux enfants hors école. Dans la riposte stratégique de l'éducation au COVID-19, le MENESRS s'appuiera sur les acquis en matière de gestion de l'éducation en situation d'urgence pour animer des formations à l'endroit des enseignants sur la gestion de l'apprentissage en temps de crise, ce qui est crucial étant donné l'extrême probabilité que le Mali subisse des chocs récurrents.

24. **La Banque mondiale a appuyé avec succès deux projets d'urgence pour l'éducation au Mali (Fast Track en 2007 et Projet d'Urgence Education Pour Tous en 2013)** financées par le PME. Elle supervise également le Projet d'amélioration de la qualité et des résultats de l'éducation pour tous au Mali (MIQRA), qui a été approuvé le 5 mars 2020 par le PME et qui le sera en juillet par la Banque Mondiale, qui vise à soutenir le préscolaire, les deux cycles du fondamental (neuf ans) et le secondaire général (3 ans).

25. **Le financement proposé sera traité selon les procédures d'urgence.** Les fonds seront ajoutés à l'opération MIQRA en cours de finalisation (Projet d'amélioration de la qualité et des résultats de l'éducation pour tous au Mali), avec les mêmes ODP et les modalités de mise en œuvre, et un démarrage en début novembre 2020. Un accord sur le financement rétroactif des activités devra être trouvé entre le PME et la Banque Mondiale pour permettre le financement d'activités avant l'entrée en vigueur de MIQRA en novembre 2020. Ce financement rétroactif prendra en compte les activités réalisées par le Gouvernement pendant les 12 premiers mois avant l'entrée en vigueur et peut couvrir jusqu'à 40% du montant du financement. Les dépenses réalisées sur fonds propres par le Gouvernement, pour être éligibles, doivent être prévues dans le cadre du Projet et sont exécutées conformément aux procédures acceptables pour l'IDA.

II. DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

Enoncé de l'ODP

26. L'ODP restera le même que celui du MIQRA en cours de finalisation (Projet d'amélioration de la qualité et des résultats de l'éducation pour tous au Mali) cofinancé par le PME et la Banque Mondiale, à savoir améliorer l'apprentissage et la promotion dans l'enseignement fondamental.

Indicateurs de niveau ODP

27. Les indicateurs de niveau ODP du MIQRA : i) Proportion d'élèves en 2ème année ayant acquis les compétences minimales requises en lecture, écriture et calcul dans les zones ciblées (désagrégée par sexe) ; (ii) Proportion d'élèves en 11ème année de la filière scientifique des lycées d'enseignement général qui ont les compétences minimales requises en mathématiques et en sciences dans les régions ciblées (désagrégée par sexe) ; (iii) Taux de passage des filles du Fondamental 2 au lycée ; (iv) Nombre d'enseignants formés (avec pourcentage de femmes).

28. Indicateurs de résultats d'entreprise (IRE) ; (v) Élèves bénéficiant d'interventions directes visant à améliorer l'apprentissage (avec pourcentage de femmes) - IRE ; et (vi) Mise en place d'un Système d'information de gestion de l'éducation intégré et fonctionnel.

29. Cinq indicateurs intermédiaires spécifiques seront introduits pour mesurer l'avancement des activités relatives à la réponse de la COVID-19. Ces indicateurs intermédiaires font partie du Cadre de résultats du MIQRA.

- **Nombre d'écoles appuyées par le projet avec des normes d'hygiène minimales établies pour la prévention du COVID-19**

Cible : 2500 écoles

- **Nombre d'élèves (%) dans la zone du projet bénéficiant des programmes et des campagnes de sensibilisation visant à minimiser les conséquences de la fermeture des écoles.**

Cible : 500.000 élèves (40% de filles)

- **Nombre d'enseignants (%) dans la zone couverte par le projet formés à l'utilisation de méthodes d'apprentissage à distance et/ou ayant reçu le matériel nécessaire à cet enseignement.**

Cible : 15.000 enseignants (30% de femmes)

- **Nombre d'enseignants (%) dans la zone couverte par le projet formés pour dispenser des programmes accélérés et atténuer les conséquences de la fermeture des écoles sur l'apprentissage.**

Cible : 5.400 enseignants (30% de femmes)

- **Nombre d'enfants (%) dans la zone couverte par le projet dont l'apprentissage a fait l'objet d'une évaluation pour mesurer l'incidence de la fermeture des écoles sur leur apprentissage.**

Cible : 5.000 élèves (1%)

B. Composantes du projet

30. Le projet proposé financera certaines activités de la stratégie de lutte contre la pandémie du COVID-19 en milieu scolaire sous la conduite du MENESRS dans le but de soutenir la continuité d'un apprentissage de qualité tout en préservant la santé et le bien-être d'environ 500 000 d'élèves (dont 40% de filles) et environ 15 000 enseignants. Les activités de projet proposées constitueront la sous-composante 3.2 du projet MIQRA **Réponse du secteur de l'éducation à la COVID19 (7 millions de dollars - financement accéléré du PME au COVID19)**. Cette sous-composante vise à soutenir la réponse du gouvernement dans le secteur de l'éducation pour faire face à la pandémie COVID-19. En utilisant une approche de financement d'investissements, la sous-composante sera mise en œuvre au cours des 18 premiers mois à compter de mi-juillet 2020 et financera les mesures de réponse COVID-19 nécessaires conformément à la stratégie approuvée par le gouvernement et aux activités prioritaires identifiées structurées autour de ses trois principaux piliers: (i) Pilier I: Assurer la continuité de l'apprentissage dans un environnement protecteur et inclusif, (ii) Pilier II: Préparer la réouverture des écoles dans un environnement protecteur et inclusif et (iii) Pilier III: Suivi-évaluation. Ils sont organisés comme suit :

Pilier I: Assurer la continuité de l'apprentissage dans un environnement protecteur et inclusif (US\$ 2,73 millions) :

31. Cette sous-composante contribuera à assurer la continuité de l'éducation scolaire pendant la période de fermeture des établissements à travers : (i) la publication ; et (ii) la diffusion de contenus radiophoniques, télévisés et imprimés pour soutenir la continuité de l'apprentissage des classes autres que les classes d'examen, dont une plateforme numérique et une formation. Cette composante appuiera également la création d'une équipe spéciale au sein du MENESRS qui se consacre à la coordination des activités de riposte au COVID-19 et comprendra toutes les activités de suivi et d'évaluation de l'impact de la pandémie sur l'éducation pour tirer des leçons pour l'avenir et suivre les progrès des enfants malgré la fermeture des établissements due à la pandémie.

32. **Appuyer la diffusion de contenu d'apprentissage à distance pour assurer la continuité.** Le projet renforcera le développement de contenus éducatifs avec l'UNESCO et l'UNICEF. Des Comités pédagogiques Adhoc ont été mis en place pour assurer la continuité pédagogique par l'enseignement à distance. Ces Comités sont composés de Conseillers pédagogiques et de Directeurs d'Académie d'Enseignement (DAE). Constitués de fonctionnaires, leurs rôles consistent à vérifier la qualité et la pertinence des contenus numériques qui sont conçus pour diffusion. Les enseignants seront mobilisés et impliqués dans la production de contenus numériques et dans l'assistance/ interaction avec les élèves pour répondre aux questions de compréhension, etc. Un renforcement de capacités leur permettra de s'acquitter correctement de ces tâches. Ils percevront des frais de mission pour la prise en charge de leur déplacement. La diffusion sera associée à des documents imprimés supplémentaires, des orientations et des exercices supplémentaires. Ces diffusions seront suivies de questions/réponses au cours desquelles les enseignants/pédagogues pourront répondre en direct ou en différé aux questions posées par les parents, les élèves ou les enseignants. Pour renforcer et étendre la plate-forme d'apprentissage à distance existante,

ces supports imprimés seront adaptés en contenus numériques pour une distribution par voie électronique. Un appui sera fourni pour renforcer les capacités des formateurs, la conception et la diffusion de contenus pédagogiques aux enseignants, l'extension de la plateforme numérique existante, la formation des enseignants à l'utilisation de la plateforme d'apprentissage à distance et la fourniture de 10 000 radios scolaires aux ménages vulnérables. Une fois les écoles rouvertes, il y aura une transition des systèmes d'apprentissage à distance d'urgence vers des modèles plus durables qui combinent l'apprentissage à distance et d'autres utilisations de la technologie avec un enseignement dirigé par les enseignants. Des leçons seront tirées de l'approche d'urgence, ce qui renforcera les méthodes à utiliser dans l'enseignement en classe pour améliorer l'apprentissage et maintenir l'engagement des élèves.

33. Soutenir le suivi et l'évaluation des progrès et de l'apprentissage des élèves. Le projet appuiera les activités de S&E dans le cadre du projet COVID-19, en particulier pour évaluer l'impact de la pandémie sur la fréquentation scolaire, les progrès de l'apprentissage et pour évaluer l'effectif d'élèves qui vont continuer leur scolarité à la prochaine année scolaire. Les progrès d'apprentissage seront suivis afin de tirer des enseignements pour faire face à d'éventuelles pandémies à l'avenir. Le projet soutiendra la mobilisation d'un « think tank » axé sur le développement de nouvelles stratégies pédagogiques d'enseignement à distance, y compris l'exploitation des canaux numériques « e-learning ». Les résultats de cette réflexion devraient mettre en perspective le développement d'un système d'enseignement à distance pour les futures interventions d'urgence et les contextes normaux de développement éducatif.

Pilier II : Préparer la réouverture des écoles dans un environnement protecteur et inclusif (US\$ 3,86 millions) :

34. Cette sous-composante viendra en appui à la réouverture des écoles, en particulier pour les classes autres que les classes d'examen, à travers un ensemble d'activités visant à assurer l'hygiène et le bien-être des enfants et des enseignants, leur protection pour prévenir les transmissions en milieu scolaire et à faciliter leur retour dans les écoles, avec une plateforme d'e-apprentissage et la communication. En outre, cette composante soutiendra le retour des enseignants communautaires qui risquent de ne pas revenir.

35. Assurer la réouverture des écoles et le retour des élèves à l'école dans le respect des règles d'hygiène (kits WASH et communication). Le projet assurera la sécurité et le bien-être des enfants et des enseignants et fournira un soutien psychosocial approprié aux enfants et aux enseignants. Le projet améliorera l'accès à une meilleure hygiène dans les écoles de l'éducation de base, pour les élèves et les enseignants, le but étant de prévenir et de lutter contre les risques d'infection et de propagation de la COVID-19 à travers la mise en œuvre d'un programme WASH (assainissement, savon, promotion de l'hygiène en équipant les écoles d'un système de lavage des mains sans savon, affiches de sensibilisation au lavage des mains). En outre, ce volet soutiendra la diffusion de messages sur le « retour à l'école » et la sensibilisation des parents, de la communauté et des apprenants sur les comportements à adopter dans la phase post pandémie.

Pilier III : Assurer le suivi-Evaluation (US\$ 0,18 millions) :

36. Assurer le suivi et l'évaluation des différentes activités du projet. Une supervision de l'enseignement à distance sera nécessaire et assurée par les Conseillers pédagogiques, les Directeurs de Centre d'Animation Pédagogique et les directeurs d'académie d'enseignement. Ils visiteront les unités d'écoute (regroupement d'élèves autour de radio, télé) dans les villages, les écoles (après la réouverture des écoles), dans les familles pour s'assurer de la fonctionnalité du dispositif et des difficultés rencontrées.

Coûts du projet par composante

Composante/sous-composante	Coût (millions USD)	Pourcentage
Assurer la continuité des activités pédagogiques durant la période de fermeture des établissements scolaires	2,73	39,0%
Préparer la réouverture des écoles et le retour des enfants à l'école	3,86	55,1%
Suivi-évaluation	0,18	2,6%
Supervision par agence partenaire	0,23	3,3%
Total	7	100%

C. Bénéficiaires du projet

37. Les bénéficiaires du projet sont les élèves, les enseignants, les parents et les écoles. Le projet bénéficiera à environ 1,5 millions de personnes dont 30% de femmes dans les zones d'interventions. Il concernera 500.000 élèves dans les écoles publiques et communautaires du préscolaire et de l'enseignement fondamental, 15 000 enseignants, environ 1.000.000 de parents d'élèves de 250 communes et 2500 écoles. Cette cible concerne le financement accéléré de la riposte Covid-19.

D. Chaîne de résultats

38. Le projet vise à atténuer les impacts de la pandémie de COVID-19 et à soutenir une chaîne de résultats stratégiques en prévenant la perte d'apprentissage chez les enfants, en soutenant les activités d'enseignement et d'apprentissage, en garantissant le bien-être des enseignants et des élèves dans des écoles respectueuses des règles de sécurité et en maintenant les enseignants communautaires. Ces activités amélioreront l'apprentissage et la promotion dans le préscolaire et les deux cycles de l'enseignement fondamental.

E. Justification de la participation du PME et rôle des partenaires

39. **Divers partenaires soutiennent également les stratégies de riposte de l'éducation face au COVID19, notamment l'UNESCO, l'UNICEF, l'UNHCR, le PAM, Plan International et World Vision.** Le plan d'actions de la stratégie COVID-19 de l'Education n'est pas encore disponible. En coordination avec le GLPE et le Cluster Education, le MENESRS travaille à l'élaboration dudit Plan dont la validation est attendue au plus tard mi-juillet 2020. Ce plan permettra un bon alignement des différentes sources de financement en vue de mieux coordonner toutes les activités entreprises en réponse à la COVID 19 pour plus de complémentarité tout en évitant les doublons. Les informations disponibles en date du 13 mai 2020 font ressortir un budget pour toutes les composantes du plan en cours de finalisation d'environ 15,196 millions USD. Les partenaires internationaux ont déjà engagé 8,196 millions USD pour l'assistance face à la COVID-19, ce qui laisse un déficit de financement d'environ 7 millions USD. Donc, à ce stade tous les besoins ne sont pas couverts au regard des financements disponibles et annoncés. Le financement ECW exécuté par l'UNICEF ne couvre qu'une petite partie des besoins car le nombre d'enfants ciblés par ce financement est de 39,000, ce qui représente les besoins de moins de 200 écoles au regard d'un total de 16 133 écoles au niveau de l'enseignement fondamental.

40. **La Banque mondiale (BM) est l'agent partenaire du projet parent MIQRA et de l'opération de financement supplémentaire (qui comprend la subvention financée par le GPE).** Compte tenu de la note satisfaisante des projets d'urgence supervisés par la BM dans le pays et de sa bonne collaboration au sein du GLPE, la BM a été sélectionnée par le gouvernement pour préparer et superviser cette opération COVID-19 d'urgence. La BM soutiendrait le secteur de l'éducation dans cette intervention d'urgence grâce à son expertise technique.

F. Enseignements tirés et pris en compte dans la conception du projet

41. **Ce projet prend en compte les enseignements tirés au Mali et à l'échelle de la Banque, dans les opérations d'urgence pour le secteur éducatif, notamment la nécessité d'une conception simple (trois piliers) et de cibles étroitement calées sur l'évaluation des besoins du Gouvernement, revus par l'équipe de la Banque.** En outre, l'opération proposée sera gérée par la DFM du MENESRS, qui a un bon bilan de performance, pour les aspects fiduciaires et suivra la même structure de S&E que le projet MIQRA. Chaque composante sera dirigée par une Direction du MENESRS sous le leadership du Secrétaire Général qui sera assisté d'un Groupe de facilitateurs. Une partie des activités sera confiée à l'UNICEF, en tant que co-président du cluster Education dans le pays et compte tenu de son expertise dans la mise en œuvre d'activités en situation d'urgence au Mali. Le projet est également développé sur la base des expériences précédentes d'enseignement à distance que le Ministère et les Partenaires ont développé à cause de la crise politique et sécuritaire dans le pays.

III. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

A. Montage institutionnel et modalités de mise en œuvre

42. **Les activités seront mises en œuvre dans le contexte du projet MIQRA, et les mêmes arrangements institutionnels seront suivis.** Sous la coordination générale du Secrétaire général du MENESRS, la Direction Nationale de la Pédagogie (DNP) serait en charge de la coordination du Pilier I et la Direction de l'Enseignement Fondamental serait en charge de la coordination du Pilier II. La CPS continuera à assurer les activités de S&E et de rapportage dans le cadre de la plateforme de S&E développée dans le cadre de MIQRA. Le Comité de pilotage du MIQRA assurera les orientations stratégiques des activités et évaluera l'avancement, sur la base des rapports soumis par la CPS, en tant que secrétariat. La DFM continuerait de traiter les aspects fiduciaires avec le soutien d'un agent fiduciaire.

43. **En fonction des indications qui seront définies par le gouvernement pour assurer la gestion fiduciaire du financement rétroactif, une évaluation est conduite par la Banque mondiale pour déterminer les conditions dans lesquelles les ressources seront gérées dans le strict respect des règles fiduciaires.** Le recrutement du personnel additionnel sera indiqué comme condition préalable et, sur cette base il sera mobilisé dans un délai de 3 ou 4 semaines.

44. **Le Comité ministériel, mis en place en avril 2020 pour assurer la Coordination de la continuité éducative en réponse à la fermeture des classes du fait de la Pandémie, sera remplacé par une Commission.** Cette commission sera chargée de la coordination et du suivi-évaluation de toutes les actions liées à la mise en œuvre de la stratégie de la COVID-19 du MENESRS. Cette Commission travaillera en étroite collaboration avec le Cluster Education et le GLPE. Elle aura également la responsabilité de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités financées par le PME

45. **Un protocole d'accord spécifique basé sur la convention cadre des organisations du système des Nations Unis d'un montant estimatif d'environ 4,55 millions USD et directement financé par le projet serait signé entre la Banque mondiale et l'UNICEF pour l'exécution des activités du Pilier II (la liste de ces activités figure dans le budget).** Un Manuel de procédures spécifique à la COVID-19 sera élaboré avant l'entrée en vigueur et définira en détail les rôles et les responsabilités. Un plan de mise en œuvre (comprenant calendrier, activités spécifiques, rôles et responsabilités) sera élaboré rapidement après l'approbation du financement sur la base du plan de décaissement.

B. Modalités de suivi et d'évaluation des résultats

46. **L'impact, les résultats et l'avancement des activités du projet seront mesurés rigoureusement dans les délais impartis.** Le Cadre de Résultat de l'opération de réponse à la COVID-19 proposée sera intégré dans le Cadre de Résultat du MIQRA. Deux indicateurs spécifiques intermédiaires pour mesurer les outputs ont été ajoutés, basés sur le guide du GPE en matière de suivi évaluation. Le Gouvernement maintiendra un ensemble d'indicateurs d'avancement plus complet et détaillé, présentés dans le manuel de procédures spécifique au COVID-19, qui précisera également la fréquence et les modalités de collecte des indicateurs.

47. **Le Cadre de résultats s'appuie sur de multiples sources, notamment le système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) en place, les données de mise en œuvre et des évaluations spécifiques pour évaluer l'impact de la pandémie.** Il sera réalisé une enquête annuelle indépendante consistant à visiter les écoles pour mesurer l'absentéisme, les progrès et les appuis du niveau central. Cette enquête peut être mise à profit pour vérifier les résultats et évaluer l'impact à la fin du projet. La Direction Nationale de la Pédagogie, disposant de la Division chargée de l'évaluation des acquis d'apprentissage, sera étroitement impliquée dans ces évaluations.

48. **Les modalités de mise en œuvre du suivi des résultats reposent sur le Ministère par l'intermédiaire de la Cellule de Planification et de Statistiques (CPS).** Cette Direction collectera les données et rendra compte des résultats. Dans le MIQRA, il y a un personnel responsable du S&E pour chaque composante. En outre, la DFM apportera un appui sous forme d'Assistance Technique et engagera des institutions indépendantes pour collecter des données, si nécessaire.

C. Pérennité

49. **Ce financement d'urgence prendra fin en décembre 2021, et le projet parent MIQRA en novembre 2026, mais il existe une forte collaboration entre les partenaires internationaux du secteur de l'éducation au Mali pour assurer la continuité du soutien au secteur de l'éducation.** Par exemple, les partenaires travaillent conjointement au renforcement de la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education 2019-2028. Par ailleurs, les activités planifiées dans ce projet ont pour objectif de répondre aux besoins immédiats et en même temps renforcer la résilience du système éducatif. En effet la plateforme et les modalités d'éducation à distance qui seront mise en place et évalués serviront pour renforcer le système d'éducation dans son ensemble. L'appui aux écoles en matière d'hygiène et d'assainissement sera fait en étroite collaboration avec les communautés bénéficiaires pour assurer la pérennité des appuis apportés.

IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU PROJET

A. Analyse technique, économique et financière (le cas échéant)

50. **La conception s'appuie sur les enseignements tirés du projet d'urgence et des précédents projets financés par le PME au Mali.** Sur la base de l'expérience du Fast Track en 2007 et du PUEPT en 2013, l'opération propose donc de : (i) prévenir la détérioration du système éducatif et (ii) renforcer les activités existantes pour assurer une meilleure prestation de services aux régions. Le ciblage continuerait d'être appliqué à l'échelle nationale.

51. **Le projet proposé devrait fournir un appui intensif et de grande envergure au Gouvernement du Mali pour atténuer les impacts négatifs et potentiellement de grande ampleur de la crise à la COVID-19 sur la scolarisation et l'apprentissage des élèves ainsi que sur la rétention et la performance des enseignants dans l'éducation de base à travers le pays.** Le projet devrait également offrir de nouveaux avantages à long terme en renforçant la résilience du système éducatif aux chocs et en renforçant les mécanismes d'apprentissage alternatifs et flexibles, en particulier l'enseignement à distance. Tous ces avantages directs peuvent avoir plus de poids pour les groupes potentiellement plus vulnérables tels que les femmes et les personnes économiquement et socialement défavorisées qui peuvent avoir moins de moyens pour faire face aux chocs. Les élèves bénéficiaires peuvent continuer à fréquenter l'école plus longtemps avec l'appui du projet proposé. Autre externalité positive éventuelle, les enseignants et le personnel du secteur de l'éducation, qui sont soutenus par le projet, peuvent à leur tour canaliser une partie de ces appuis vers leurs ménages. Les communautés locales et la société dans son ensemble peuvent réduire les risques pour leur santé et devenir relativement plus résilientes. Également, grâce aux meilleurs soins et aux investissements du projet à leur intention, les élèves et le personnel éducatif constitueront des relais efficaces pour atteindre les populations. À long terme, les employeurs des secteurs public et privé devraient également bénéficier de gains parce qu'ils pourront recruter des jeunes plus qualifiés et plus productifs. Enfin, le projet bénéficiera aux industries et aux entreprises qui fournissent des biens et services dans le cadre du projet.